



Obliger un voisin à couper une haie trop haute

Par **abzyx**, le **26/06/2013 à 15:44**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je voudrais savoir quelles démarches entreprendre pour contraindre mon voisin d'élaguer la haie qui lui appartient et qui sépare nos terrains mitoyen. Cette haie de conifères est plantée à environ 50cm de la limite de propriété. Les arbres débordent chez moi et son largement au-dessus de la hauteur autorisée me donnant une sensation d'étouffement, provoquant une agglutination de mousse et d'aiguilles de pins sur la pelouse, dans les gouttières et les canalisations.
A cette même époque l'année dernière, j'ai demandé verbalement à ce Monsieur de couper en respectant le code de l'urbanisme soit 1,80m. Il m'a répondu qu'il ne me promettait pas; cependant il a taillé mais bien au delà du 1,80m. Cette année les arbres sont toujours aussi haut voire plus.
A quel organisme ou administration dois-je m'adresser pour régler rapidement ce litige?
Je vous remercie d'avance de vos conseils.

Par **Lag0**, le **26/06/2013 à 16:59**

Bonjour,
Vous avez déjà posé cette question et obtenu des réponses ici : [elagage-haie-limite-propriete](#)
Ne multipliez pas les discussions sur le même sujet.
Merci

Par **abzyx**, le **26/06/2013 à 21:45**

Toutes mes excuses. Je pensais avoir fait une mauvaise manipulation et avoir perdu mon

texte puisque je ne retrouvais ma question.rnMerci